



Rentrée 2012

Je veux enseigner en COM : Comment faire ?

Affectations des personnels enseignants spécialisés du 1^{er} degré

ATTENTION : les candidatures pour la Polynésie et la Nouvelle Calédonie se traitent directement avec le Vice-Rectorat là-bas : la CAPN n'est pas consultée !

Les dossiers Mayotte, Wallis et Futuna, sont examinés en CAPN (commission administrative paritaire nationale) où siègent les représentants du SE-UNSA qui répondront à vos questions, suivront votre dossier et le soutiendront. N'hésitez pas à les joindre par mail capn.1d@se-unsa.org.

Les responsables de ce dossier sont : -Odile Lamirand -Gilles Langlois

Calendrier des opérations

1. Affectation Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna

Nature des opérations	Calendrier
Sortie de la note de service au B.O. http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57420	le 15 septembre 2011
Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de l'IEN	Le 14 octobre 2011
Date limite d'envoi des dossiers de candidature acheminés par voie hiérarchique au Ministère	Le 28 octobre 2011

2. Affectation à Mayotte

Nature des opérations	Calendrier
Sortie de la note de service au B.O. http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57419	le 15 septembre 2011
Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de l'IEN	Le 16 décembre 2011
Date limite d'envoi des dossiers de candidature acheminés par la voie hiérarchique au Ministère	Le 13 janvier 2012

J'ai ma mutation et après ...

Conditions de vie – Particularité de l'enseignement dans les COM -

La rentrée scolaire s'effectue en février 2012: pour la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna. Nouvelle Calédonie : l'année scolaire va de fin février à mi-décembre. Les personnels sont placés sous l'autorité du vice-recteur. Dans certaines îles et en brousse, les conditions d'éloignement et d'isolement sont parfois difficiles à appréhender lorsqu'on arrive de la Métropole.

Wallis-et-Futuna : Les enseignants sont mis à disposition auprès du Préfet, administrateur supérieur du territoire, pour exercer sous l'autorité directe du vice-recteur. Les conditions climatiques et l'enclavement de l'archipel sont des éléments particuliers de cette collectivité. Une capacité d'adaptation au public d'enfants en difficulté est requise (difficultés langagières importantes).

Mayotte : La rentrée scolaire s'effectue en Aout 2012 .Les personnels sont placés auprès du préfet de Mayotte sous l'autorité directe du Vice Recteur. La vie sur le territoire exige adaptabilité et disponibilité. Une bonne condition physique est nécessaire pour un séjour à Mayotte.

Rémunération – Indemnités

Selon les territoires, vous pouvez percevoir :

- un salaire indexé avec un coefficient de 0 à 2,05%
- une indemnité d'éloignement pouvant représenter de 10 à 23 mois de rémunération
- une indemnité de résidence de 0 à 3% du traitement brut
- des règles particulières en termes de fiscalité

Pour en savoir plus sur la vie là-bas, contactez la **section Hors de France du SE-UNSA** :



HDF – SE-UNSA

209 Boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Tél : 01.44.39.23.00

Mail: hdf@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/HdF>



Foire aux questions :

Je suis actuellement instituteur ou professeur des écoles adjoint, puis-je faire acte de candidature ?

Non, vous devez obligatoirement être instituteur ou professeur des écoles spécialisé.

Si j'obtiens mon affectation en COM, suis-je obligé d'y rester un certain temps ?

Sauf cas de force majeure, vous êtes affecté pour deux ans, renouvelable une fois.

J'ai fait une demande de changement de département pour la rentrée scolaire 2012 et une demande d'affectation en COM. Laquelle des 2 prime ?

En cas de satisfaction au mouvement informatisé interdépartemental, la demande de participation en COM est annulée.

Quand seront connus les résultats ?

Pour Wallis et Futuna, courant décembre.

Pour Mayotte, courant juin.

Si vous nous confiez le suivi de votre dossier (fiche de suivi syndical à remplir ci-jointe ou en ligne sur le site externe du SE-UNSA), vous serez prévenus automatiquement des dates précises des Groupes de travail et CAPN et des résultats dès la sortie de la commission nationale.

Qu'entend-on par rapprochement de conjoint ?

Vous devez être marié, ou pacsé, avec un enfant reconnu par les deux parents. Il faut présenter une attestation professionnelle du conjoint récente qui précise le lieu d'exercice et la date de prise de fonction.

Puis-je bénéficier d'une aide financière pour mon déménagement ?

Les frais de changement de résidence sont liés à une condition de durée de service dans la Fonction Publique d'au moins 5 ans.

Quels sont les éléments de barème ?

- Ancienneté dans le département : 1 point par année avec un plafond à 10 ans
- AGS : 1 point par année (à partir de la titularisation)
- Echelon : 2 points par échelon
(hors-classe = 24 points)
- Ancienneté de demande : 5 pts par an à partir de la 2^{ème} année avec un plafond de 25pts
- Rapprochement de conjoint : 500 points
Si barème égal : priorité à l'AGS et à l'âge du candidat.

Contacts utiles

→ **Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie** (+ 10 h en hiver, + 9h en été)

BP G 4 98848 NOUMEA

tel : 00 687 26 61 81

Courriel : ce.vicerektorat@ac-noumea.nc

Site internet : <http://www.ac-noumea.nc>

→ **Vice-rectorat de Wallis et Futuna** (+ 10 h en été, + 11 h en hiver)

BP 244, Mata-Utu

98600 WALLIS -ET -FUTUNA

télécopieur : 00681 72 20 40

Courriel : vrwf@wallis.co.nc

Site internet : <http://www.ac-wf.wf>

→ **Vice –rectorat de Mayotte**

BP76 97600 Mamoudzou

Télécopieur : 00 269 61 09 87

Courriel : dep@ac-mayotte.fr

Site internet : www.ac-mayotte.fr

→ **Ministère de l'Education Nationale**

DGRH - B2-1

72 rue Regnault

75243 Paris cedex 13

Résultats des affectations

- **Wallis et Futuna** : Pas de demande en 2011
- **Nouvelle Calédonie** : 1 option A ,1 option B, 1 option C
- **Mayotte** : 13 option D, 3 postes de psychologue scolaire, 19 postes de Maître Formateur

Mon choix c'est l'Unsa!



>> **L'avis du SE-Unsa sur l'affectation en COM**

Mayotte est désormais un nouveau département d'Outre-mer.

Comme nous l'avons signalé lors des CAPN du 7 mars 2011 et du 14 juin 2011, cette transformation administrative a beaucoup de conséquences pour les fonctionnaires exerçant dans ce département. **Le SE-Unsa, a renouvelé lors de ces instances paritaires nationales sa demande d'un groupe de travail national chargé du suivi des mesures relatives à cette départementalisation** pour étudier les différents problèmes que rencontrent nos collègues sur Mayotte.

Le SE-UNSA a demandé que soient précisées :

- Les conditions de départ des personnels et en particulier le régime indemnitaire qui leur sera appliqué.
- Les questions relatives aux frais de changement de résidence, la prime d'éloignement, les conditions d'affectation à Mayotte ?
- La transition entre les contrats en cours, les dispositifs d'affectation dans le nouveau département de Mayotte ?
- Le mode de recrutement pour les enseignants du premier degré à Mayotte ?

Autant de questions pour lesquelles les réponses apportées jusqu'à présent indiquent une certaine confusion qui montre combien cette départementalisation s'est faite sans anticipation suffisante.

De même, le recrutement des personnels en option D interroge plus précisément en ce qui concerne la mise en place nécessaire des Enseignants référents chargés de la mise en œuvre les projets personnels de scolarisation pour les élèves en situation de handicap. Le SE-Unsa a interrogé le ministère sur le déploiement de ce type de postes nécessaires à la mise en œuvre de la loi de 2005. Une MDPH a été créée récemment à Mayotte, le SE-Unsa souhaite savoir comment se font les orientations et quelles sont les procédures mises en place pour scolariser les élèves en situation de handicap.

Enfin, nous souhaitons que nous soit communiqué un état des lieux de l'enseignement spécialisé à Mayotte. Combien de CLIS et d'U.P.I existent ? Il semble en effet qu'il y ait une permanence des besoins concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap au-delà des demandes d'affectation en enseignants spécialisés recrutés à Mayotte.

Faut qu'ça change !